

Droit à évolution de poste dans la même entreprise

Par Elran, le 02/10/2008 à 17:47

Je travail dans un centre d'aide par le travail en tant que Agent technique.

Une entreprise à t-elle le droit d'embaucher du personnel exterieur au lieu de privilegier une évolution de poste ?

A t-elle le droit de refuser les demandes systématiquement sans justification réel ? Je me suis vu refuser mes demandes de poste de monitrice et voit des embauches exterieur de personne ne connaisant même pas le milieu du handicap je parle même pas de leurs erreurs.....

On m'a nommé Agent technique mais mon poste consiste seulement à peser et trier des pieces fait par des personnes ayant un handicap mental.

Alors qu'auparavant en tant qu'ouvrier de production je participais à l'assemblage de pieces (17 bac de 500 par jours...), repris le pesage et conditionnement, participé à la gestion de commande, delais, qualité, apprentissage auprès de personnes ayant un hanicap mental, intervenu aupres du client principal en cas de defaut de pièces.

J'ai fais une formation pour quitter ce secteur completement ecoeuré, ai eu mon dipome mais les poste proposées sont payé moins que celui que j'ai je comprend pas, et je ne peu pas continuer comme ça.

merci à vous

MF